

# L'histoire et les traditions divines au regard du noble Coran

---

<"xml encoding="UTF-8">

Il ne fait pas de doute que le Coran mentionne l'histoire en tant que leçon, source de la connaissance, sujet de réflexion, motif d'avertissement et miroir de l'exemple. Mais le Coran x regarde-t-il l'histoire d'un point de vue individuel ou d'un point de vue collectif ? La vision du Coran ne s'attarde-t-elle uniquement que sur la vie des gens servant de leçon aux autres, ou envisage-t-elle la vie d'un point de vue social et/ou la vie en société fait-elle également l'objet ? de la vision coranique

Dans la seconde hypothèse, peut-on comprendre à partir du Coran que la société (1) , indépendamment des individus, dispose d'une vie, d'une personnalité, d'un délai, d'une mort, et même d'une conscience, d'une perception, d'une connaissance, d'une inspiration, de sensations et de force, ou pas ? Et en conséquence, peut-on déduire du noble Coran que les sociétés, les peuples et les nations sont régis par des traditions, des méthodes, des lois déterminées, ? définies et égales, ou pas

La réponse à ces trois questions est positive. (Se référer au *Tafsîr al-Mîzân*, (texte arabe), Vol. .(4, p. 102 ; Vol. 7, p. 333 ; Vol. 8, p. 85 ; Vol. 10, pp. 71 à 73 et Vol. 18, p. 191

**Le noble Coran décrit au moins dans une partie de ses leçons instructives la vie des peuples en tant que motif : d'avertissement adressé aux autres peuples**

Cette communauté a passé. Ce qu'elle a acquis par ses œuvres lui appartient, et ce que vous » avez acquis vous revient ; vous ne serez pas interrogés sur leurs actes. » (Vous n'êtes pas responsables de leurs actes, mais seulement des vôtres) (sourate Al-Baqara (La vache) ; 2 :

Lors des explications qu'il donne, le Coran a exposé de manière répétée le thème de la vie, du : délai et de la mort des peuples et des nations. Il dit par exemple

Il les prolonge jusqu'à un terme fixé ; mais lorsque leur terme viendra ils ne pourront ni le » .(retarder, ni l'avancer d'une heure. » (sourate Al-Nahl (Les abeilles) ; 16 : 61

Le noble Coran réfute avec véhémence cette idée qu'une volonté démesurée, sans base et sans compte puisse modifier les destinées historiques. Il stipule qu'une base établie et non : modifiable gouverne les destinées des peuples. Il dit

Considèrent-ils le sort réservé à leurs ancêtres ? Tu ne trouveras ni changement ni déviation » .(dans la coutume de Dieu. » (sourate Al-Fâtir (Le Créateur) ; 35 : 43

Le noble Coran rappelle un point extraordinairement instructif au sujet des traditions de l'histoire, il s'agit du fait que les gens peuvent, en ayant recours aux traditions divines appliquées à l'histoire, influer sur leur destin, dans un bon ou un mauvais sens ; il suffit qu'ils rendent bon ou mauvais leurs actes et leur comportement, y compris eux-mêmes. C'est-à-dire que les traditions gouvernant les destinées consistent en réalité en une chaîne de causes à effets. Les actes déterminés d'une société sont suivis de leurs propres effets

C'est pourquoi, alors même que l'histoire est administrée par une chaîne de causalité établie et inviolable, le rôle de l'être humain, ainsi que son libre arbitre, ne se trouvent en aucun cas abolis. Le Coran comporte beaucoup de versets à ce sujet. A titre d'exemple, il suffit de : (mentionner le verset 11 de la sourate Al-Ra'd (Le tonnerre, 13

« .Dieu ne modifie rien en un peuple, avant que celui-ci ne change ce qui est en lui »

## **:Notes**

---

Dans le Coran, il est question de communauté, mais cette notion n'est plus guère-1  
(d'actualité... (Note du traducteur

.La traduction des versets est de Denise Masson-2